

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 4 octobre 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3793-2012.

Cause annuelle 2012 de *Gazifère inc.* (Phase 1- Rapport annuel 2011, Phase 2 – Cause tarifaire 2013).

Preuve en Phase 2 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Nous prions respectueusement la Régie d'excuser le délai de 4h30, plus tôt cet après-midi, pour le dépôt de la preuve en Phase 2 de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Ce matin, le soussigné avait en effet dû se rendre d'urgence auprès de sa mère en raison de la survenance d'un incident relatif à sa santé. Les intervenantes du CLSC avaient besoin de la présence du soussigné afin que des décisions puissent être prises sur les suites à donner à l'incident. Nous n'avons pu revenir à notre travail qu'en après-midi et avons alors rapidement procédé au dépôt de la preuve au dossier, puis sommes retournés auprès d'elle. Notre présence aujourd'hui auprès de notre mère et des intervenantes était nécessaire et ne pouvait pas être reportée ; il n'y a pas d'autres personnes de la famille qui soit en mesure de lui porter assistance.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.